

Département  
**PYRENEES ORIENTALES**  
Canton  
**COTE SABLEUSE**  
Commune  
**SAINT NAZAIRE**

Accusé de réception en préfecture  
066-216601864-20240325-De24-2024-AU  
Date de télétransmission : 26/03/2024  
Date de réception en préfecture : 26/03/2024

**République Française**  
**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

## **DECISION DU MAIRE N° 24-2024**

**OBJET** : Convention de prestation d'activités avec le Club Aladin-Altia dans le cadre « Séjour classe à voile et milieu marin »

**Le Maire de la commune de Saint-Nazaire,**

**VU** la délibération exécutoire n° 020/2020 du 25/05/2020 donnant délégation à Jean-Claude TORRENS, Maire, pour régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 4° ;

**CONSIDERANT** qu'une classe de découverte est organisée dans l'école élémentaire au mois d'avril 2024,

**CONSIDERANT** que la Commune participe financièrement à ce projet pédagogique,

**CONSIDERANT** la proposition de contrat du Club Aladin Altia présenté par l'école élémentaire pour ce projet,

**CONSIDERANT** l'absence de Monsieur le maire,

### **DECIDE**

**De conclure** un contrat pour l'organisation du séjour pour deux classes du 23 au 26 avril 2024, avec le Club Aladin Altia, le Bourg 12 540 FONDAMENTE, représenté par M. DUMORA Pascal, directeur.

Le montant de la prestation s'élève à 16 732.50€TTC maximum

Les autres clauses et conditions sont précisées dans le contrat.

Madame la Directrice Générale des Services de la commune et Monsieur Le Trésorier Principal de SAINT ESTEVE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Saint-Nazaire, le 25mars 2024

Pour le maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

JEAN-  
CLAUDE  
TORRENS ID

Signature  
numérique de JEAN-  
CLAUDE TORRENS  
ID  
Date : 2024.03.26  
17:07:04 +01'00'

Marcel COSTE,

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication.